



[conseil municipal #32]

mardi 31 mai 2005

« Tout Anglet sur le Net, mois après mois »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2005

-0-

PRESENTS : M. VILLENAVE, Maire, Président,

Mme de MENDITTE, MM. MORTALENA, VEUNAC, GIMENEZ, CHASSERIAUD, Mmes BOURRICAUD, GENSSE OUSTALET, MM. ITHURBIDE, PONCINI, OLIVE, Adjoints

M. CAMBLONG, Mme POUEYLAUD, MM. DUFAU, MILLET-BARBE, Mmes DARRASSE, CANTO, LAMOTHE, DUPACQ BAULON, TURCAT, M. MENDIBOURE, Mme DEQUEKER, MM. BOURGUIGNON, BLEUZE, Mme LASSERRE, MM. DACOSTA, SUZANNE, LAGARESTE, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes MORDRELLE, BORDA, M. MONDORGE, Mme MAURY, M. LAMOURE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

M. LAMASSOURE qui a donné procuration à M. VILLENAVE, Maire

Mlle TAUZIAT qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD

M. BLANC qui a donné procuration à M. ESPILONDO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BLEUZE

---oOo---

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1 – COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATIONS

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Les élus de la liste « Anglet notre ville » ont manifesté l'intention de modifier la répartition de leur groupe au sein de deux commissions municipales.

Aussi, Monsieur Georges DAUBAGNA participera aux commissions suivantes, en remplacement de Monsieur Lionel BLANC :

- AMENAGEMENT / DEVELOPPEMENT URBAIN
- ENVIRONNEMENT

ADOpte A L'UNANIMITE

2 – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL - MODIFICATION

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Les élus de la liste « Anglet notre ville » ont également manifesté l'intention de modifier la répartition de leur groupe au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Aussi, Madame Annie MORDRELLE remplacera Monsieur Lionel BLANC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Le Budget Supplémentaire 2005 s'équilibre de la façon suivante :

. Dépenses :

Section de fonctionnement	2 066 862,27 €
Section d'investissement	<u>20 009 731,34 €</u>

TOTAL 22 076 593,61 €

. Recettes :

Section de fonctionnement	2 066 862,27 €
Section d'investissement	<u>20 009 731,34 €</u>

TOTAL 22 076 593,61 €

VOTE :

30 POUR

9 CONTRE : MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO –
Mmes MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

ADOPTE

4 – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2005 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

(Rapporteur : M. DUFAU)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

. Dépenses	554 340,36 €
. Recettes	554 340,36 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 – OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER 2004

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

. Dépenses nettes de fonctionnement.....	923 054,43 €
. Recettes nettes de fonctionnement.....	938 868,51 €
. Résultat net de l'exercice 2004.....	15 814,08 €
. Résultat global de clôture de l'exercice 2003.....	76 689,93 €
. Résultat global de fonctionnement de l'exercice 2004.....	+ 92 504,01 €
. Dépenses nettes d'investissement.....	34 870,77 €
. Recettes nettes d'investissement.....	27 445,42 €

. Résultat net de l'exercice 2004	- 7 425,35 €
. Résultat global d'investissement 2003	+ 26 057,81 €
. Résultat global d'investissement 2004	+ 18 632,46 €
. Résultat global total	+ 111 136,47 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

6 – ASSOCIATION D'AIDE FAMILIALE ET SOCIALE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

(Rapporteur : Mme GENSSE-OUSTALET)

Il a été décidé de renouveler la convention de partenariat entre la Ville d'Anglet et l'Association d'Aide Familiale et Sociale sur la base de 17 500 journées de garde pour 2005 au taux de participation de **12,18 € la journée**.

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 – PROJET DE LECTURE DANS LES ECOLES - SUBVENTION DE L'ETAT

(Rapporteur : M. MORTALENA)

La Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine accorde une aide financière d'un montant de 2 053 € destinée à soutenir des parcours de lecture dans les écoles.

Cette aide financière a été acceptée par le Conseil Municipal et permettra d'accompagner la mise en place d'actions qui se déroulent durant l'année scolaire 2004-2005.

ADOPTE A L'UNANIMITE

8 – MISSION LOCALE AVENIR JEUNES - SUBVENTION BETI LAN

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Il est décidé d'accorder une aide supplémentaire de 4073 € en faveur de la Mission Locale Avenir Jeunes pour le maintien de l'action BETI LAN CAP EMPLOI qui vise à procurer un accompagnement spécifique à chaque jeune en recherche d'emploi.

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 – TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

(Rapporteur : M. BOURGUIGNON)

Un certain nombre de titres de recettes émis durant les exercices 2002, 2003 et 2004 n'ont pu être recouverts, malgré la diligence exercée par le Comptable municipal. Il a donc été décidé de les traduire en produits irrécouvrables. La provision des dépenses est inscrite au budget 2005.

ADOPTE A L'UNANIMITE

10 – CONTRAT DE STATION TOURISTIQUE - ETUDE SIGNALÉTIQUE

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Afin d'optimiser l'accueil et l'information des clientèles touristiques sur la Commune d'Anglet, il est décidé de lancer une étude globale préalable à la mise en place jalonnement signalétique et d'interprétation touristique (opération estimée à 53 820 € TTC) et d'autoriser Monsieur le Maire à retenir un bureau d'études après mise en concurrence.

ADOpte A L'UNANIMITE**11 – POLITIQUE DU LIVRE – SUBVENTION CENTRE NATIONAL DU LIVRE***(Rapporteur : Mme POUEYLAUD)*

La Commune ayant consenti un effort particulier en matière d'achat de livres destinés à la lecture publique (7 % d'augmentation d'achat d'ouvrages depuis 2003), Monsieur le Maire est autorisé à solliciter auprès du Centre National du Livre la subvention correspondante prévue par la Loi du 18 juin 2003.

ADOpte A L'UNANIMITE**12 – CREATION DE DEPRESSIONS DE TROTTOIRS - ACTUALISATION DES TARIFS***(Rapporteur : M. OLIVE)*

. Dépose et repose de bordure sur lit de béton maigre :	32 € le ml
. Reprofilage du trottoir – Confection d'une fondation et revêtement en enrobé :	21 € le m ²

Ces tarifs seront actualisés à compter du 1^{er} juillet 2005.

ADOpte A L'UNANIMITE**13 – LOCATION DE CHAPITEAUX - TARIFS***(Rapporteur : Mme CANTO)*

Les tarifs suivants prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2006 :

. 100 m ² :	385 €
. 150 m ² :	437 €
. 200 m ² :	495 €
. 250 m ² :	624 €
. 300 m ² :	738 €

ADOpte A L'UNANIMITE**14 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - ACTUALISATION DES REDEVANCES***(Rapporteur : M. PONCINI)*

Les tarifs suivants seront actualisés à compter du 1^{er} juillet 2005 :

. Permission de voirie (tentes, bannes, stores, rideaux et autres dispositifs, enseignes lumineuses ou non en surplomb du domaine public, occupation au sol du domaine public accessoire d'une activité commerciale, terrasses)

. Droits de dépôt et de stationnement

. Emplacement réservé à des expositions et animations

ADOpte A L'UNANIMITE**15 – AGENCE TRANSFRONTALIERE - SUBVENTION***(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)*

Le 27 mai 2004, le Conseil Municipal avait voté le principe d'une participation de 1 088,54 € à l'Agence Transfrontalière pour l'élaboration d'un guide des ressources sportives de l'Eurocité Basque.

Pour des raisons techniques, la publication de ce guide a été retardée, mais la subvention n'a pas été reportée d'une année sur l'autre.

Le Conseil Municipal a donc confirmé le vote de cette subvention en inscrivant le crédit au budget supplémentaire 2005.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL TXAKURRAK - PARTICIPATION

(Rapporteur M. BLEUZE)

Les statuts de ce Syndicat ont été approuvés.

Par ailleurs, le Conseil Municipal a accepté l'adhésion des communes d'Hasparren et d'Halsou.

VOTE :

38 POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE : Mme TURCAT

ADOpte

17 – ACQUISITION DE VEHICULES ET MATERIELS - MARCHES

(Rapporteur : M. CAMBLONG)

Au Budget Primitif 2005, le Conseil Municipal a inscrit l'acquisition de divers véhicules et matériels pour les besoins des Services Municipaux.

Après consultation par la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés avec les fournisseurs retenus.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 – FOURNITURE DE MATERIELS ELECTRIQUES - MARCHES

(Rapporteur : Mme LASSERRE)

Dans le cadre de la maintenance des bâtiments, des installations de signalisation et d'éclairage public réalisées par les Services Municipaux ainsi que la rénovation des équipements publics communaux, une consultation par appel d'offres ouvert à bons de commande a été mise en œuvre.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés avec les fournisseurs retenus, ainsi que les bons de commande à venir pour une durée d'un an reconductible deux fois.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 – AVENUE DE L'ADOUR - ETUDES DE PROJET DANS LE QUARTIER DE BLANCPIGNON

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Dans le cadre de la mise en sécurité et de l'aménagement urbain de l' Avenue de l'Adour, il est décidé :

- d'approuver le principe de la réalisation par la Ville d'Anglet , Maître d'Ouvrage, d'une opération de restructuration de cette voie comprise entre la Rue Rénéric et l'Allée de l'Empereur (opération inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement et au Contrat d'Agglomération) et de solliciter les Collectivités Territoriales partenaires,
- d'approuver l'avant projet réalisé,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un marché d'étude de projet et de maîtrise d'œuvre, d'un montant de 59 800 € HT, avec le Cabinet ECCTA,
- de solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires financiers potentiels,
- d'habiliter Monsieur le Maire à négocier à l'amiable toute acquisition de terrain ou échange foncier dans le cadre de l'élargissement des emprises nécessaires au projet.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 – AVENUE DE L'ADOUR – ECHANGE FONCIER

(Rapporteur : M. MENDIBOURE)

Dans le cadre de la requalification de l'avenue de l'Adour , le principe d'un échange sans soulte de terrains entre la Ville (158 m2) et M. LATXAGUE (158 m2) est autorisé pour la réalisation d'un carrefour tourne-à-gauche au niveau de l'allée de l'Eglise.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 – AVENUE DE L'ADOUR – ACQUISITION DE PARCELLES POUR ELARGISSEMENT

(Rapporteur : Mme TURCAT)

Dans le cadre de la restructuration et de la mise en sécurité de l'avenue de l'Adour , Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes de cession suivants :

- cession d'une bande de terrain de 42 m2 à la Ville par M.RUIZ pour 3 175 €
- cession d'une bande de terrain de 31 m2 à la Ville par la Copropriété du 72 avenue de l'Adour, pour 2 344 €

ADOpte A L'UNANIMITE

22 – AVENUE DE L'ADOUR - TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC - 3^e TRANCHE

(Rapporteur : M. OLIVE)

Il est décidé de lancer des travaux d'éclairage public (pose de candélabres avec foyers) Avenue de l'Adour et de charger le Syndicat Départemental d'Electrification de l'exécution des travaux qui s'élèvent à 49 883 , 76 € TTC. La participation de la Commune s'élève à 43 404,68 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 – AVENUE DE L'ADOUR - EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS FRANCE TELECOM - 3^e TRANCHE

(Rapporteur : M. OLIVE)

Il est décidé de lancer des travaux d'effacement de réseaux aériens France Telecom Avenue de l'Adour et de charger le Syndicat Départemental d'Electrification de l'exécution des travaux qui s'élèvent à 35 997,17€ TTC. La participation de la Commune s'élève à 35 997,17 €.

ADOpte A L'UNANIMITE**24 – AVENUE DE L'ADOUR – ENFOUISSEMENT DES RESEAUX E.D.F. – 3^e TRANCHE***(Rapporteur : M. OLIVE)*

Il est décidé de lancer des travaux d'enfouissement de réseaux EDF Avenue de l'Adour et de charger le Syndicat Départemental d'Electrification de l'exécution des travaux qui s'élèvent à 100 775,28 € TTC . La participation de la Commune s'élève à 30 004,59 €.

ADOpte A L'UNANIMITE**25 – AMENAGEMENT DE L'ALLEE FONTAINE LABORDE ET DE L'AVENUE DES ECUREUILS***(Rapporteur : Mme LAMOTHE)*

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la SA DUBOS TP le marché d'Appel d'Offres relatif aux travaux d'aménagement de l'allée Fontaine Laborde et de l'Avenue des Ecureuil, pour un montant de 152 060, 43 € TTC.

ADOpte A L'UNANIMITE**26 – MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR TRAVAUX D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE***(Rapporteur : M. DUFAU)*

Monsieur le Maire est autorisé à signer un marché d'Appel d'Offres à bons de commande (200 000 € TTC à 400 000 € par an) avec la Société Lyonnaise des Eaux France pour une durée maximale de 3 ans.

ADOpte A L'UNANIMITE**27 – AMENAGEMENT DE LA RUE LOUIS COLAS - SIGNATURE DE MARCHES***(Rapporteur : M. SUZANNE)*

A l'issue de la procédure de consultation, la Commission d'Appel d'Offres a retenu les entreprises et Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés correspondants.

ADOpte A L'UNANIMITE**28 – RENOVATION DES ETANCHEITES DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX - MARCHES APRES APPEL D'OFFRES***(Rapporteur : Mme DUPACQ-BAULON)*

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, les sociétés ont été retenues.

Aussi, Monsieur le Maire a été autorisé à signer les marchés, les crédits complémentaires étant inscrits au Budget Supplémentaire.

ADOpte A L'UNANIMITE**29 – ECURIES DE BAROJA – RESTRUCTURATION – MARCHE APRES APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX**

Question retirée de l'Ordre du Jour.

30 – ECOLE ELEMENTAIRE JEAN JAURES - EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - A.P.D.

(Rapporteur : M. GIMENEZ)

Il est décidé d'adopter le projet de construction d'une partie nouvelle de bâtiment de l' Ecole Elémentaire Jean Jaurès, à l'aile Ouest , sur l'Allée Raoul Follereau. Cette extension intègre principalement une salle de restauration (123 m²) , un espace de préparation de repas et stockage –livraison (91 m²). De plus, environ 75 m² de l'aile Nord seront restructurés pour greffer ce bâtiment et accueillir des vestiaires et sanitaires adaptés. L'opération, évaluée à 400 000 € inclut l'édification d'un nouveau bloc sanitaires sur la cour.

Monsieur le Maire est habilité à déposer toute autorisation d'urbanisme , et autorisé à signer les contrats Contrôle technique avec SOCOTEC (3 348,80 € TTC) et Coordination Sécurité avec M. SORIANO (3 262,69 € TTC).

ADOpte A L'UNANIMITE

31 – OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME DE LA CHAMBRE D'AMOUR – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Compte tenu des nécessités du chantier et afin d'améliorer le bâtiment, Monsieur le Maire est autorisé à signer des avenants pour les lots 1 , 2, 4, 5 et 7.

VOTE :

**38 POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE : M. SUZANNE**

ADOpte

32 – MODIFICATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

(Rapporteur : M. PONCINI)

Compte tenu de la nécessité d'apporter certaines prescriptions complémentaires destinées à renforcer la protection du cadre de vie et la sécurité des usagers, il est décidé de mettre en modification la réglementation municipale existante. A cette fin, il est demandé à Monsieur le Préfet de constituer un groupe de travail chargé d'élaborer une réglementation spéciale de la publicité sur le territoire de la Ville d'Anglet.

ADOpte A L'UNANIMITE

33 – BILAN ANNUEL 2004 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

(Rapporteur : M. DUFAU)

Comme chaque année, la Société LYONNAISE DES EAUX FRANCE, fermière du réseau de distribution d'eau potable, a remis un rapport annuel technique et financier qui fait apparaître une augmentation du prix au m³ au 1^{er} janvier 2005 de 6,28 % sur la dernière année. L'essentiel de cette augmentation est dû à l'évolution de la part Assainissement Collectif, du versement à l'Agence de l'Eau et du Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 – SERVICE PUBLIC D’EAU POTABLE - USINE DE LA NIVE - RAPPORTS ANNUELS 2003

(Rapporteur : M. DUFAU)

L’intégralité du rapport est mise à la disposition du public au Bureau d’études Voirie/ Environnement.

ADOpte A L’UNANIMITE

35 – PERIMETRES DE PROTECTION DES POINTS DE PRELEVEMENTS D’EAU POTABLE – RETROCESSION DE TERRAINS

(Rapporteur : Mme DEQUEKER)

Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes de cession , à titre gracieux , de parcelles de la SA SUEZ concernées par l’instauration d’ un périmètre de protection des points de prélèvements d’eau potable (sur les sites des Pontôts et du massif du Pignada).

ADOpte A L’UNANIMITE

36 – ACQUISITION D’UN IMMEUBLE – 3, RUE DE LA PETANQUE

(Rapporteur : Mme CANTO)

Dans le cadre du réaménagement de la place de la Bécasse, Monsieur le Maire est autorisé à signer l’acte de rétrocession à la Ville d’un immeuble bâti situé 3 rue de la Bécasse , propriété de la Communauté d’Agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz., au prix de 257 500 € augmenté du remboursement des frais de première transaction.

ADOpte A L’UNANIMITE

37 – CESSION GRATUITE D’UN TERRAIN PROMENADE DES SABLES

(Rapporteur : M. SUZANNE)

Afin de permettre la réalisation d’un élargissement de la Promenade des Sables, Monsieur le Maire est autorisé à signer l’acte de cession à la Ville , à titre gratuit, d’une parcelle de 31 m² , située au 16, Promenade des Sables, appartenant à l’Etat.

ADOpte A L’UNANIMITE

38 – CESSION DES EMPRISES DE L’ALLEE DU MOULIN DE BRINDOS

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Les équipements publics du lotissement du Moulin de Brindos réalisés par la Communauté d’Agglomération de Bayonne- Anglet- Biarritz étant achevés depuis 2003, cette dernière demande leur transfert à la Commune d’ANGLET pour intégration future dans le Domaine public. Il est donc décidé d’autoriser l’ acquisition gratuite par la Commune des emprises de la voie privée « Allée du Moulin de Brindos », appartenant à la Communauté d’Agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz.

ADOpte A L’UNANIMITE

39 – ANCIEN CHEMIN DE LABORDOTTE - CESSIION DE TERRAIN

(Rapporteur : Mme DARRASSE)

Afin de régulariser les modifications foncières intervenues à l'occasion de la réalisation du rond- point de Pitoys, il est décidé d'autoriser le déclassement de l'ancienne emprise du chemin Labordotte (donnant sur la rue du Colonel Melville Lynch) et d' autoriser la cession de cette parcelle de 1 350 m² au prix de 45 000 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

40 – REGULARISATION FONCIERE ROUTE DE HIRIGOGNE

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Dans le cadre d'une régularisation cadastrale , la Commune autorise la cession à Mme Gimenez d'une parcelle déclassée (20 m²) et d'une parcelle bâtie de 23 m² sises route de Hirigogne, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

41 – ECHANGE FONCIER DU PIGNADA

(Rapporteur : M. OLIVE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'échanges fonciers sans soulte à intervenir entre la Commune d'Anglet, le Département des Pyrénées Atlantiques et la Congrégation des Servantes de Marie, qui permettra de rassembler les parcelles de la forêt du Pignada par grands ensembles et facilitera la gestion et l'aménagement de la forêt.

ADOpte A L'UNANIMITE

42 – ASSOCIETATION KIMUA – CONSTRUCTION D'UN ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les documents d'urbanisme permettant la construction d'un espace culturel et de loisir par l'Association KIMUA sur un terrain communal ;
- à compléter le bail à construction initial du 6 février 1997 ;
- à signer une convention de partenariat prévoyant le versement d'un fond de concours de 80 000 € à l' association KIMUA pour la réalisation de cet espace culturel et de loisir qui deviendra à terme (à la fin du bail à construction) propriété de la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE

43 – GIP-DSU - PLIE - MARCHES PUBLICS - CLAUSE D'INSERTION ET D'EMPLOI PAR LE DEVELOPPEMENT LOCAL

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Dans le cadre des programmes de travaux à intervenir, il est décidé :

- d'insérer dans les marché publics une clause de promotion de l'insertion et de l'emploi chaque fois que la technicité des marchés ou des lots le permettra ;
- d'accepter les nouveaux critères qui permettent d'élargir les catégories de bénéficiaires du PLIE ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le PLIE une Convention de partenariat pour l'insertion et l'emploi par le développement local dans le cadre des Marchés publics.

ADOPTE A L'UNANIMITE

44 – CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'ANGLET - AVENANT A LA CONVENTION

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant à la convention S.D.I.S / Ville d'Anglet du 7 juillet 2003 permettant de mettre à disposition du S.D.I.S. une surface au sol plus grande pour les besoins de stationnement du personnel de garde.

VOTE :

30 POUR

9 ABSTENTIONS : MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO –

Mmes MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

ADOPTE

45 – PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATIONS

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Il est décidé de solliciter Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du BAB pour la mise en œuvre d'une procédure de modification du PLU sur plusieurs points (ajustement d'emplacements réservés, réduction de zone Uec).

VOTE :

30 POUR

9 CONTRE : MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO –

Mmes MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

ADOPTE

46 – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT EN 2005

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Il est décidé de prolonger le programme d'amélioration de l'Habitat jusqu' à fin 2005, d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondant , de l'autoriser à signer avec le PACT-CDHAR du Pays-Basque la poursuite du suivi animation de l'opération et de l'autoriser à solliciter les aides financières utiles auprès des partenaires potentiels.

ADOPTE A L'UNANIMITE

47 – ACQUISITION - PROPRIETE ROUDIERE

(Rapporteur : Mme GENSSE-OUSTALET)

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'acquisition d'une bande de terrain de 1 216 m² appartenant à Mme Roudière, en vue d'augmenter la capacité d'accueil de l'actuelle aire de stationnement du Centre El Hogar.

VOTE :

30 POUR
9 CONTRE : MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO –
Mmes MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

ADOPTE

48 – RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EMPLOIS

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

Suite à la réussite à concours de certains agents municipaux et afin d'intégrer dans la Fonction Publique Territoriale des agents non titulaires, le tableau des emplois a été modifié.

ADOPTE A L'UNANIMITE

49 – ENVIRONNEMENT – PREVENTION ET PROTECTION DE LA FORET DU PIGNADA

(Rapporteur : M. CAMBLONG)

Dans le cadre de la poursuite en 2005 de l'action de prévention et de protection de la Forêt du Pignada par deux cavaliers verts , Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention auprès du Conseil Général, propriétaire d'une partie de la forêt.

ADOPTE A L'UNANIMITE

50 – RESSOURCES HUMAINES - ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE

(Rapporteur : M. MILLET-BARBE)

Compte tenu de l'évolution des effectifs et de la réglementation, il est décidé d'actualiser le dispositif indemnitaire en place.

ADOPTE A L'UNANIMITE

51 – CONVENTION POUR L'ACCUEIL DE STAGIAIRES DANS LE CADRE DE TRAVAUX NON REMUNERES

(Rapporteur : Mme POUEYLAUD)

Un accord est donné à la mise en place d'un dispositif de composition pénale géré par les Services du Parquet . Il s'agit du « Travail non rémunéré » (TNR) réalisé auprès de la Collectivité , solution alternative aux sanctions pénales pour les auteurs d'infractions limitativement énumérées par la Loi.

ADOPTE A L'UNANIMITE

[Fin de Séance]

ANGLET, le 1^{er} JUIN 2005.

Le Maire, Robert Villenave

Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez demander à être retiré de cette liste. Pour vous RETIRER, contactez nous :

e-mail : webmestre@ville-anglet.fr

[Mairie d'Anglet](#) - Rue Amédée Dufourg - 64600 Anglet - FRANCE Téléphone : 33 (0) 559 583 530 - Télécopie : 33 (0) 559 583 532